



# Appel de projets

## Programme Évolution-Compétences, volet Innovation et connaissance

### CRPMT de la Montérégie

Mai 2022

## Table des matières

Évolution-Compétences .....	3
Description du programme .....	3
Contexte de l'appel de projets.....	3
Objectifs.....	4
Critères d'admissibilité .....	5
Organismes admissibles .....	5
Organismes non admissibles .....	5
Durée du projet .....	6
Critères de sélection .....	6
Dépenses admissibles .....	7
Montant de la subvention .....	7
Dépôt de la demande.....	7
Documents à fournir.....	8
Personne-ressource .....	8

## Évolution-Compétences

### Description du programme

Le programme Évolution-Compétences, volet Innovation et connaissance soutient l'amélioration des connaissances liées au développement des compétences. Il permet d'éprouver de nouvelles façons de faire, et de financer des projets novateurs et des recherches appliquées.

### Contexte de l'appel de projets

Par la diversification de son économie et son positionnement géographique stratégique, la Montérégie est une région dynamique. D'ailleurs, une grande majorité des emplois perdus pendant la pandémie ont déjà été récupérés à ce jour.

Toutefois, au cours des prochaines années, la croissance démographique ne suivra pas la croissance de l'emploi. La rareté de main-d'œuvre se poursuivra dans la région de la Montérégie, et ce, dans un contexte où existe une accélération du virage numérique. Cette situation devrait perdurer au cours des 10 prochaines années. Dans ce contexte, la capacité des entreprises et de la main-d'œuvre à accroître la productivité constituera un défi de taille. Il importe donc de réfléchir aux moyens de s'adapter à cette réalité du marché du travail, afin de mettre en œuvre des solutions nouvelles, innovantes et pérennes, en considérant notamment le développement des compétences de la main-d'œuvre actuelle et future.

Dans le cadre de ses travaux annuels de planification, le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie a ciblé quelques priorités :

- la hausse de la participation en emploi des personnes éloignées du marché du travail ou qui y sont sous-représentées;
- l'offre de formules ou de modes de diffusion de formation innovants, adaptés aux profils et aux contraintes des personnes éloignées du marché du travail ou qui y sont sous-représentées, afin de leur permettre d'acquérir une qualification les menant à celui-ci;
- l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines des entreprises en matière de rétention du personnel.

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie souhaite travailler en partenariat avec les acteurs régionaux pour favoriser une plus grande adéquation entre les besoins de la main-d'œuvre et ceux du marché du travail. Cet appel de projets est un des leviers dont dispose le Conseil régional.

## Objectifs

Les projets devront répondre à l'un des trois (3) objectifs établis dans le programme Évolution-Compétences, volet Innovation et connaissance, soit

- augmenter les connaissances liées au développement des compétences de la main-d'œuvre et aux besoins du marché du travail à cet égard;
- déterminer, élaborer, expérimenter et évaluer de nouvelles façons d'améliorer le marché du travail;
- valoriser la culture de formation et la connaissance des besoins en formation.

À ce titre, les promoteurs admissibles devront préciser comment le projet répond aux objectifs du programme. Le projet présenté doit contenir des indicateurs de mesures quantitatifs et qualitatifs bien définis et décrire les retombées escomptées et leur effet structurant pour la région, de même que mentionner les particularités locales, s'il y a lieu.

Les membres du Conseil régional de la Montérégie souhaitent obtenir des propositions pour la réalisation de projets novateurs permettant de relever les défis liés au marché du travail de la région. Ils souhaitent en outre recevoir des projets liés à l'un des sujets suivants :

### Formation

- Expérimenter de nouvelles formules de diffusion de formation adaptées aux profils et aux contraintes des personnes éloignées du marché du travail ou qui y sont sous-représentées.

### Développement des compétences

- Accompagner les entreprises dans le développement de la compétence numérique de leur personnel (utilisation et compréhension).

### Entreprises et gestion des ressources humaines

- Mettre en œuvre un projet permettant l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines des petites et moyennes entreprises (de 6 à 99 employés et employées) en matière de rétention du personnel.

## Critères d'admissibilité

### Organismes admissibles

- Associations membres de la Commission des partenaires du marché du travail, dont
  - les associations d'employeurs;
  - les associations de travailleuses et de travailleurs légalement constituées;
  - les [comités paritaires constitués à la suite d'un décret](#);
  - les [comités sectoriels de main-d'œuvre](#);
  - les donneurs d'ordres disposant d'un service de formation agréé;
  - les franchiseurs exploitant une entreprise sous leur enseigne;
  - les [mutuelles de formation reconnues par la Commission des partenaires du marché du travail](#);
  - les organismes autochtones œuvrant en employabilité et en développement des compétences;
  - les organismes du milieu communautaire qui siègent à la Commission des partenaires du marché du travail.
- Organismes du milieu de l'enseignement qui siègent à la Commission des partenaires du marché du travail.
- Organismes privés ou publics démontrant qu'ils disposent des ressources et de l'expertise permettant la réalisation du projet.
- Établissements d'enseignement reconnus par le ministère de l'Éducation et celui de l'Enseignement supérieur : centre de services scolaire, établissement d'enseignement privé, cégep, université.

### Organismes non admissibles

- Municipalités.
- Ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Québec.
- Ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada.
- Entreprises ou organismes financés à plus de 50 % par des fonds publics, à l'exception de celles et ceux qui font partie du secteur relevant du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, du Conseil québécois des ressources humaines en culture, des centres d'hébergement et de soins de longue durée privés non conventionnés ainsi que des entreprises et organismes autochtones.
- Partis ou associations politiques.

- Entreprises et organismes qui n'ont pas fini de rembourser une dette contractée antérieurement auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, sauf s'ils respectent une entente écrite de remboursement avec le Ministère.
- Entreprises et organismes qui se livrent à des activités portant à controverse et auxquels il serait déraisonnable d'associer le nom du Ministère ou de la Commission des partenaires du marché du travail.
- Entreprises et organismes dont les activités sont interrompues en raison d'un conflit de travail (grève ou lockout).
- Entreprises et organismes assujettis à la Charte de la langue française et n'ayant pas obtenu leur certificat de francisation.

### Durée du projet

La durée de réalisation d'un projet ne peut excéder deux ans (24 mois). Aucun projet ne pourra débuter avant la signature de l'ensemble des parties.

### Critères de sélection

Tous les projets présentés devront

- respecter les critères et les modalités liés au programme Évolution-Compétences, volet Innovation et connaissance;
- avoir une portée locale, territoriale (est, ouest ou agglomération de Longueuil) ou régionale;
- avoir un caractère innovant;
- faire appel à la concertation de différents intervenants du marché du travail de la Montérégie;
- être transférables à d'autres entreprises, secteurs d'activité ou clientèles.

L'organisme qui présente un projet doit être admissible et démontrer qu'il est en mesure de concrétiser le projet.

Les projets de **formation** et de **développement des compétences** doivent

- se distinguer des stratégies et des actions gouvernementales ou régionales déjà existantes;
- viser le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Les projets en **gestion des ressources humaines** doivent

- améliorer les pratiques de gestion des ressources humaines;

- proposer des solutions innovantes en matière de rétention.

S'il constitue une étude ou un diagnostic, le projet devra aussi permettre

- de parfaire la connaissance des défis et des problématiques propres à la Montérégie;
- de connaître les besoins des entreprises ou d'un secteur d'activité en matière de compétences ou de besoins de formation émergents;
- de cibler des pistes d'actions structurantes.

Il est à noter qu'une attention particulière pourrait être portée aux projets dont les actions visent l'amélioration du marché du travail au regard des professions présentant des signes de déficit de main-d'œuvre.

## Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont évaluées selon la nature du projet et la justification de la réalisation de ce dernier. Le taux de remboursement peut atteindre 100 % des dépenses admissibles. La subvention s'applique aux dépenses admissibles qui ne font pas l'objet d'une autre aide gouvernementale. Elle tient également compte de la participation financière de tout autre partenaire au projet.

## Montant de la subvention

- Jusqu'à 100 000 dollars pour un promoteur de développement des connaissances (études, diagnostics, etc.).
- Jusqu'à 250 000 dollars pour un projet d'expérimentation.
- Jusqu'à 100 000 dollars pour un projet de promotion et de concertation.

## Dépôt de la demande

Durée de l'appel de projets : du 24 mai au 12 août 2022.

Les projets ainsi que les documents pertinents devront être transmis par courriel à l'attention d'Andréanne Beaudoin ([andreeanne.beaudoin@servicesquebec.gouv.qc.ca](mailto:andreeanne.beaudoin@servicesquebec.gouv.qc.ca)), **au plus tard le 12 août 2022 à 16 h.**

Les représentants des projets retenus seront convoqués pour une présentation virtuelle (Teams) devant le comité de sélection le 23 août 2022 en après-midi. Ils en seront avisés avant le 18 août 2022.

## Documents à fournir

- Plan de réalisation du projet, incluant
  - le contexte et l'énoncé de la problématique;
  - les objectifs quantitatifs et qualitatifs du projet;
  - la description des activités du projet;
  - la description du promoteur et des partenaires;
  - les retombées anticipées et les indicateurs de mesure.
- Montage financier détaillé.

## Personne-ressource

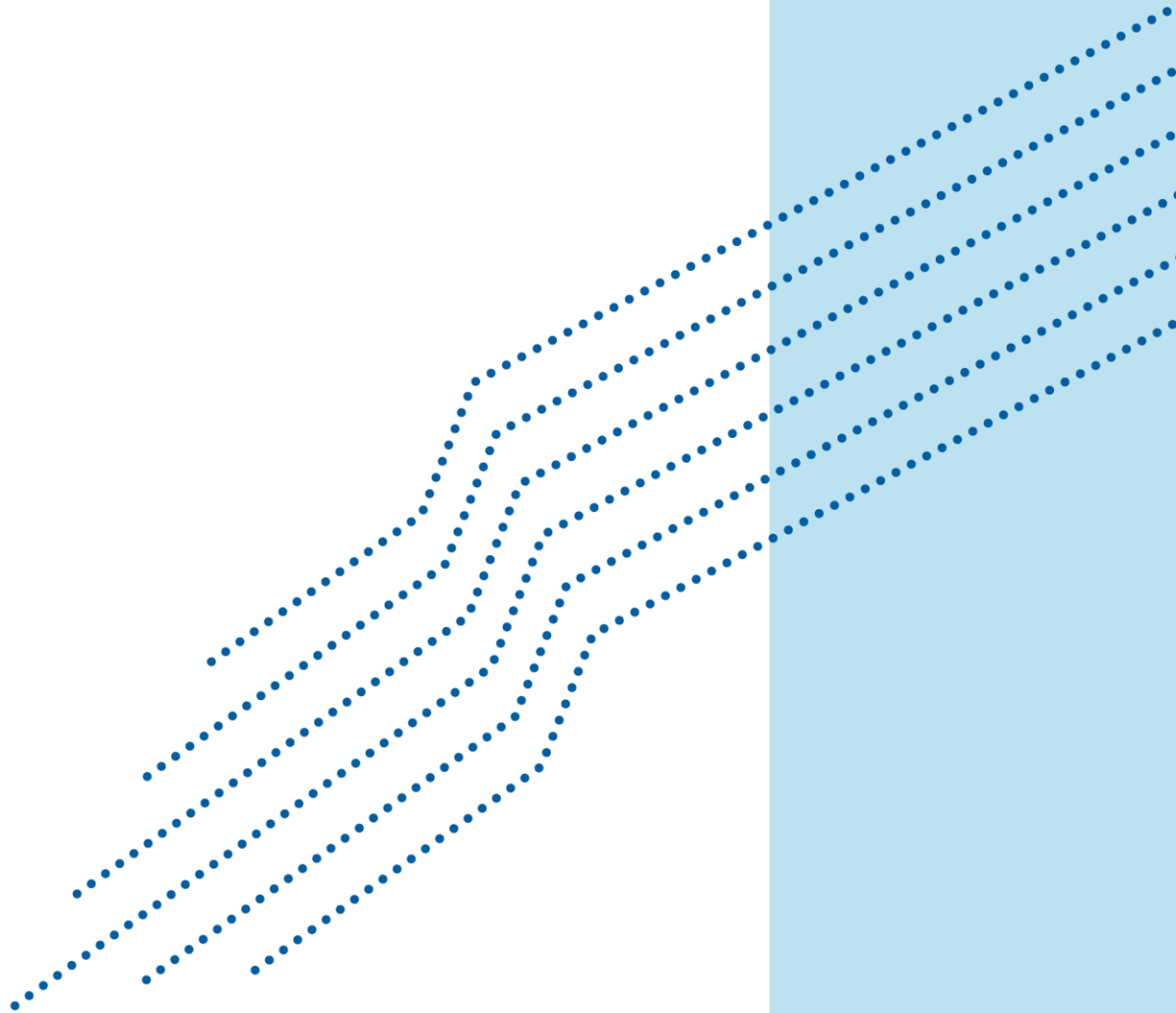
Pour de l'information additionnelle, veuillez contacter Andréanne Beaudoin, agente de concertation régionale en matière d'emploi.

Téléphone : 450 655-7527, poste 87932

Courriel : [andreeanne.beaudoin@servicesquebec.gouv.qc.ca](mailto:andreeanne.beaudoin@servicesquebec.gouv.qc.ca)



**CPMT.GOUV.QC.CA**



*Commission  
des partenaires  
du marché du travail*

Québec 